

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

À la séance régulière du conseil tenue le 9 janvier 2023, à 19h30 et à laquelle sont présents : Mesdames Sonia Bouchard, Nancy Côté, Guylaine Kenney et Diane Parent, ainsi que Messieurs Maxime Anctil et Nelson Sirois.

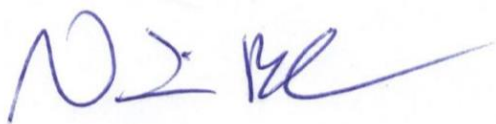
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.
Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION numéro 05-23

TAUX INTÉRÊT 2023

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse détermine le taux d'intérêts annuel pour l'année 2023 à 14% et autorise le report de l'échéance des intérêts du premier versement du 1^{er} mai au 30 juin; du deuxième versement du 1^{er} août au 29 octobre et du troisième versement du 2 octobre au 1^{er} décembre.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 12 janvier 2023



Nadine Beaulieu, Directrice générale et greffière-trésorière